FORMATION ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

Exper'Form

Sommaire

La présentation du métier et du diplôme.....3
Les modalités d'accès à la formation.....4
Le programme.....7
L'organisation de la formation.....11
Les + d'Exper'Form.....13
Les tarifs.....14

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

La présentation du métier et du diplôme

« Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (CAP AEPE) est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.
Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.
Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant. Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité. [...]
Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance s'inscrit comme premier niveau d'un parcours de formation et/ou de qualification dans les secteurs sanitaire et social, médico-social. Ainsi, le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports. [...] ».
Extraits du <u>référentiel CAP AEPE</u> **(Certificateur : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse / Certification : n° fiche RNCP38565 publiée le 22.01.2024 / Date d'échéance d'enregistrement au 31.12.2028).**

Les modalités d'accès à la formation

Les prérequis : Avoir 18 ans au 31 décembre de l'année d'entrée dans la formation - Savoir parler, lire, écrire le français ; savoir compter.

Certification : Oui (le candidat est inscrit en "candidat individuel" ; la certification est aussi accessible par la VAE ; possibilité de valider des blocs de compétences).

Les équivalences : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ; CCP 2 et CCP 3 pour le Titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles ; Unité d'enseignement 1 pour la mention complémentaire Aide à domicile.

Les suites de parcours : Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance permet l'accès à des formations délivrées par les ministères chargés de l'Education nationale, des affaires sociales, de la santé et de la famille, de l'agriculture, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports.

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les modalités d'accès à la formation

Les débouchés : Le titulaire du C.A.P Accompagnant éducatif petite enfance peut exercer son activité professionnelle :

- En établissement d'accueil du jeune enfant : multi accueil, crèches collectives, haltes garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- En école maternelle ; en accueil collectif de mineurs ;
- A son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- En maison d'assistants maternels ;
- Au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les modalités d'accès à la formation

Les modalités d'entrée en formation et de sortie :

1. Un entretien individuel est programmé. Il permet de s'assurer des prérequis nécessaires, de mesurer la motivation du candidat et de valider, ensuite, l'entrée en formation (sous réserve de validation du financement).

2. Un contrat individuel de formation (ou une convention de formation – selon le financement) est conclu entre le candidat et Exper'Form. Il indique les modalités du déroulement de la formation, les dispositions financières et réglementaires. Il est ensuite signé par les parties.

3. Un accompagnement est instauré via un suivi pédagogique et administratif.

4. Un suivi à 3 mois puis à 6 mois après la formation est planifié.

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le programme

Le programme proposé porte sur les enseignements professionnels et sur l'unité d'enseignement général Prévention Santé Environnement.

Accompagner le développement du jeune enfant (UP1)

Objectifs :

- Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
- Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

Contenu :

- Connaissance du développement de l'enfant et de ses besoins
- Organisation et fonctions du corps humain
- Prévention et sécurité au travail

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le programme

Exercer son activité en accueil collectif (UP2)

Objectifs :

- Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels
- Exercer son activité en école maternelle
- Exercer son activité en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) et en accueil collectif de mineurs (ACM)

Contenu :

- Connaissance des métiers du secteur de la petite enfance
- Environnement professionnel
- Connaissance du développement de l'enfant et de ses besoins
- Cadre législatif, règlementaire et sociologique
- Sécurisation et entretien des espaces
- Prévention et sécurité au travail
- Communication
- Projets en structures

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le programme

Exercer son activité en accueil individuel (UP3)

Objectifs :

- Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

Contenu :

- Connaissance des métiers du secteur de la petite enfance
- Environnement professionnel
- Connaissance du développement de l'enfant et de ses besoins
- Cadre législatif, règlementaire et sociologique
- Sécurisation et entretien des espaces
- Prévention et sécurité au travail
- Communication
- Projet d'accueil

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Le programme

Prévention Santé Environnement (PSE) - pour les candidats non dispensés de cette épreuve du CAP

Objectifs :

- Conduire une démarche d'analyse de situations
- Mobiliser des connaissances scientifiques
- Proposer des mesures de prévention
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence

Contenu :

- L'individu et sa santé
- L'individu dans ses actes de consommation
- L'individu dans son parcours professionnel
- L'individu dans son environnement professionnel

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

L'organisation de la formation

Le programme de formation est proposé dans son intégralité ou en partie selon le choix de la personne à former (celle-ci choisit l'unité ou les unités d'enseignement pour laquelle ou lesquelles elle souhaite se préparer).
La formation Accompagnant Educatif Petite Enfance est proposée uniquement en présentiel.

La durée et le rythme de la formation :

- 420 heures en centre de formation (UP1, UP2, UP3, PSE)
- 707 heures en entreprise si le candidat n'a pas ou peu d'expérience dans les établissements d'accueil du jeune enfant ou à domicile
- Temps plein de septembre à mai (périodes en centre + périodes en entreprise)

La possibilité d'intégrer la formation en contrat de professionnalisation :

- 385 heures en centre de formation (UP1, UP2, UP3 – PSE en auto-formation)
- 1162 heures en entreprise
- Temps plein de septembre à juillet (périodes en centre + périodes en entreprise)

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

L'organisation de la formation

Les moyens pédagogiques :

- Mises en situation
- Réalisations de projets
- Etudes de cas
- QCM numériques

Les supports :

- Fiches récapitulatives numériques des cours dispensés
- Matériels pédagogiques pour les mises en situation et la réalisation des projets

Le suivi :

- Administratif : aide à l'inscription à l'examen*, convention de stage, attestation de suivi de la formation.
- Pédagogique : progression des acquis en cours de formation, appréciations de la période en entreprise (livret du stagiaire).

*** Examen organisé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse**

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les + d'Exper'Form

Le suivi Coaching :

Le programme Coaching est mené tout au long du parcours de formation et comprend les thématiques suivantes :

- Apprendre à intégrer les codes sociaux au sein des organisations
- Entretien motivationnel
- Restaurer l'image de soi
- Relation de confiance
- Communication non-violente
- Mieux se positionner au sein de l'équipe
- Projet

L'analyse des pratiques professionnelles :

- Systématique pour comprendre sa pratique et améliorer son positionnement professionnel
- A l'issue de chaque période en entreprise
- En groupe

Le parcours Spé :

- 3 thématiques approfondies de 7 heures issues du catalogue d'Exper'Form pour renforcer ses compétences et sa posture professionnelle
- 1 module intitulé « Excell' » pour parfaire et booster ses acquis en formation (Escape Game)

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

Les tarifs

Formules	Hors Prévention Santé Environnement (hors PSE)		Avec Prévention Santé Environnement (avec PSE)	
	Total d'heures	Tarifs	Total d'heures	Tarifs
UP1 + UP2 + UP3	385 h	2 310,00 € TTC	420 h	2 520,00 € TTC
UP1	261 h	1 566,00 € TTC	296 h	1 776,00 € TTC
UP2	301 h	1 806,00 € TTC	336 h	2 016,00 € TTC
UP3	301 h	1 806,00 € TTC	336 h	2 016,00 € TTC
UP1 + UP2	353,5 h	2 121,00 € TTC	388,5 h	2 331,00 € TTC
UP1 + UP3	353,5 h	2 121,00 € TTC	388,5 h	2 331,00 € TTC
UP2 + UP3	332,5 h	1 995,00 € TTC	367,5 h	2 205,00 € TTC

LES TARIFS NE SONT PAS SOUMIS À LA TVA EN APPLICATION DE L'ARTICLE 293B DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS.

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

L'implication de chacun produit une richesse pour tous

Exper'Form

www.experform.fr
experform.fr@gmail.com
06 71 64 15 16

Exper'Form, organisme de formation continue d'adultes
N° de déclaration d'activité auprès de la Préfecture
de la région Bourgogne Franche Comté 27 71 02 673 71
(ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat)

MAJ Janvier 2024